

RUOMS Conseil municipal

## La ronde des dossiers

Lors de son dernier conseil municipal, le conseil à l'unanimité, a approuvé le programme de travaux de coordination entre l'éclairage public et la basse tension qui conduisent au renforcement du Poste TC Les Pailardes et à la création du poste "Chautron", ce qui représente un coût pour la commune de 6.494,31 € après subvention du SDE 07, et s'engage à prévoir les crédits au budget 2011.

Il approuve aussi : le projet de travaux de restructuration et d'extension de la mairie, et de réhabilitation de la salle des fêtes établi par l'architecte Robert Duchanp et décide de solliciter le préfet de l'Ardèche pour son inscription au programme 2011 de la dotation d'équipement des territoires ruraux, ainsi que tous les organismes susceptibles de participer au finan-

cement de l'opération.

Le conseil sollicite la participation financière du conseil général dans le cadre des Contrats Ardèche projets CAP territoire des Gorges de l'Ardèche pour l'aménagement du chemin de la Croisette en vue de la sécurisation en vue du Festiv'aluna.

Voirie : vu l'avis favorable de la commission d'appels d'offres en date du 14 février 2011, le Conseil approuve l'avenant N° 1 au marché à bons de commandes passé avec l'entreprise SATP concernant les travaux de voirie - année 2010 - reconduction N°1 portant le maximum du marché à 214.000 € au lieu de 180.000 €. Acquisition des parcelles : la commune fait l'acquisition des parcelles C 1097 pour 885 m<sup>2</sup> appartenant à l'indivision Sogiar, l'Ardéchoise, La Pailhouse et la parcelle C 1104

pour 1298 m<sup>2</sup> appartenant à Sogiar en vue de la création d'une voie communale soit une surface totale de 2183 m<sup>2</sup> pour un montant de 39.294 €.

Le règlement de la bibliothèque est modifié, de ce fait la gratuité est accordée pour les enfants jusqu'à 18 ans au lieu de 12 ans comme actuellement.

Augmentation du tarif forfait du camping municipal de 15.50€ à 16€ pour la saison 2011.

Gaz de schiste : le conseil à l'unanimité adopte une motion contre l'autorisation générale accordée par le Gouvernement pour la prospection du gaz de schiste sur le territoire de la Commune, il exprime ses craintes sur les conséquences sociales, économiques et environnementales, en particulier sur les réserves d'eau.